



Compte-rendu de la réunion de bureau du 09/10/2022

Présents : Jean LACROIX, Sandra ALBY, Xavier ANTOINE-MICHARD, Bernard BARRET, Charline BIANCHI, Alain CHAUDAGNE, Yves GAULMIN, Candice GENETTE, Christophe GIRARD, Alain LECUIRE, Bernadette RENAUD, Isabelle REVIDON

Absent excusé : Bernard PEGAND

Absent : Jean Claude DECABANE

En entrée, le Président lit une lettre de la FFTT remerciant les clubs et les comités départementaux pour leur implication pendant la pandémie.

1 – Administratif

La réunion commence par l'élection du/de la Vice-Président(e). Le Président actuel faisant bien son travail, ce poste, nécessaire sur le plan administratif, consiste principalement en missions de représentation lorsque le Président n'est pas disponible.

Candice GENETTE accepte de postuler pour ce poste et elle est élue à l'unanimité.

Par ailleurs, Candice (aidée par Pierre Feydel au début) prend la responsabilité de la Commission Jeunes.

2 - Sportif

Championnat Jeunes	Journée 1 (06/11)	Montluçon
	Journée 2 (18/12)	Lapalisse
	Journée 3 (19/02)	Montbeugny
	Journée 4 (18/06)	Montluçon

Tableau « montées/descentes » : il a été décidé de continuer avec la même méthode et, éventuellement, suivant le nombre de participants, de séparer plus de catégories.

Tableau par équipes : 2 tableaux pourront être créés
un tableau avec somme des points des 2 joueurs < 1200 pts
un tableau avec somme des points des 2 joueurs >= 1200 pts
il ne pourra y avoir que 2 joueurs par équipe
les matchs se joueront au score acquis (2/0 ou 2/1)
partie 1 : les 2 meilleurs classés
partie 2 : les 2 autres
partie 3 (si 1/1) : le double

Top détection 22/01 lieu à définir

Championnat de l'Allier 7-8/01 Lapalisse (géré par A. Lecuire)

Finales par classement 26/03 lieu à définir

La participation aux intercomités a été maintenue.

3 - Finances

La subvention du Conseil Départemental de 1.600 € a été maintenue.

Pour aider les clubs de Charmeil et Biozat dont les salles sont indisponibles (suite à le grêle), entraînant des déplacements supplémentaires pour leurs équipes, une subvention exceptionnelle de 300 € pour chacun a été adoptée.

Il a été décidé de s'affilier au CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif), instance de gestion départementale de la pratique sportive.

4 - Matériel

Le renouvellement progressif du parc des tables du CD a été acté. Pour cela, un inventaire va être effectué : lieu de stockage et état des tables.

5 - Divers

Lors de sa cessation d'activité, Auvergne Tennis de Table a laissé au CD un certain nombre de médailles ; il reste à commander des coupes pour les différentes compétitions.

Depuis quelques années, il n'y a pas eu de demandes de récompenses (mérite fédéral, régional, départemental). Une liste des anciens médaillés va être envoyée aux clubs. Charge à eux de renvoyer au CD une liste de personnes méritant d'être récompensées.

AG du CD03 : 03/09/2023

Le CD lance un appel à candidature pour l'organisation de cette AG